







PSYCHOLOGUES DE L'EDUCATION NATIONALE

Mme RODRIGUEZ- Mme WELNOVSKI

CIO de Ste Geneviève des bois

Rue de la Boële

91700 Ste Geneviève des bois

Tél.: 01 69 51 78 14

Du lundi au vendredi

de 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 17h00

Samedi matin de 9h00 à 12h00

(sur rdv uniquement)

Vacances scolaires:

CIO ouvert du lundi au vendredi de 9h00-12h30 et de 13h30-17h00

Permanences au lycée

Lundi toute la journée

Mardi après-midi en semaine B

Jeudi toute la journée

Prendre RDV au CDI





Le Centre d'Information et d'Orientation de Sainte Geneviève des bois

≻Ouvert pendant les vacances scolaires

➤ Newsletter mensuelle disponible sur le site du CIO

▶ Le PADLET : https://padlet.com/ciosaintegenevieve/orientation

Les brochures ONISEP













La fabrique de l'orienta

Le site Avenirs de l'ONISEP

Pour les Révoy - Paux les depuipes debusélies - Ballites del des comprésence à contenter au your - Promités d'est avair 7



L'Onisep vous propose une nouvelle offre de ressources et de services en attendant Pouverture de la plateforme Avenir(s) !

Les Lives PARCOURSUP

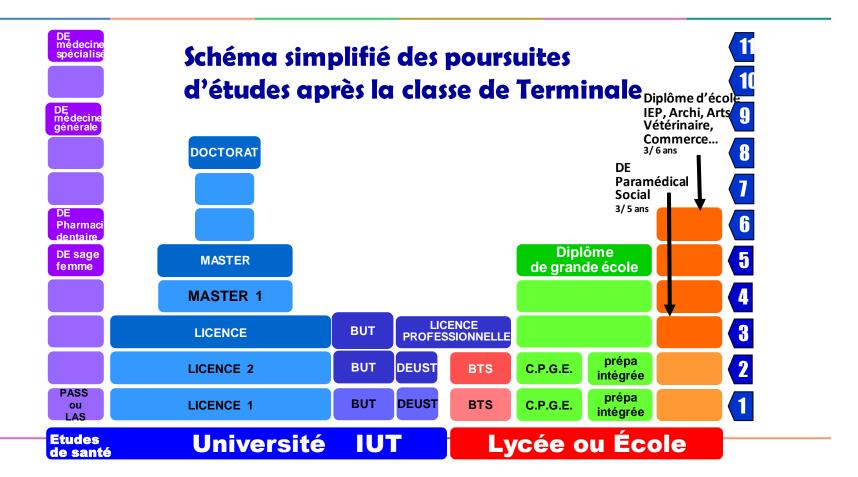


Les Fun MOOC













C'est la plateforme nationale de préinscription en 1ère année de l'enseignement supérieur en France.



S'informer sur les formations



Gérer ses candidatures



Le calendrier 2024 en 3 étapes



1

Début Nov. 2023 > Janvier 2024 Je m'informe et découvre les formations

DÉBUT NOVEMBRE 2023 > JANVIER 2024

Je prépare mon projet d'orientation:

- Je consulte les sites <u>avenirs.onisep.fr</u> et <u>Parcoursup.fr</u>
- J'échange avec mon professeur principal et je participe à la **1**^{re} **semaine de l'orientation** dans mon lycée. C'est l'occasion de réfléchir sur des perspectives de poursuite d'études ou d'insertion professionnelle.



7

Avez-vous pensé
à l'apprentissage?
Plus de 9000
formations sont
disponibles sur
Parcoursup

DÉBUT DÉCEMBRE

Je renseigne ma fiche de dialogue.

Le 1^{er} conseil de classe prend connaissance de mon projet d'orientation et formule des recommandations.

20 DÉCEMBRE

Ouverture du site d'information de Parcoursup 2024 :

- Je m'informe sur le fonctionnement de Parcoursup.fr
- Je consulte le moteur de recherche des formations 2024 :
 23 000 formations sont proposées. Des informations importantes sont disponibles sur l'établissement (statut, frais de scolarité, éventuels frais de candidature...), les enseignements proposés, les compétences et connaissances attendues, les conseils pour les lycéens, les critères d'analyse des candidatures, les possibilités de poursuite d'étude et les débouchés professionnels.







Je recherche des formations sur Parcoursup.gouv.fr



Rechercher des formations en utilisant des mots clés, une zone géo ou critères de recherche (type de formation, spécialité, aménagement spécifique...).

Afficher le taux d'accès par type de baccalauréat pour une information plus personnalisée.

Affiner les résultats de recherche en zoomant sur la carte pour afficher les formations dans une zone géographique précise.



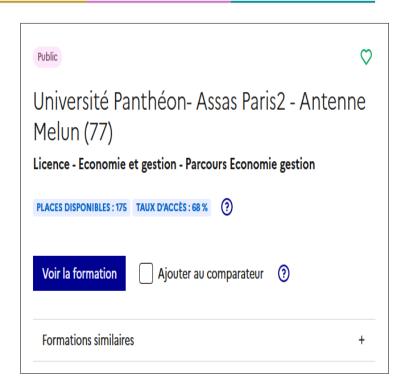


Pour chaque formation:

- > Le nombre de places disponibles en 2024
- Le taux d'accès en 2023, c'est à dire la proportion de candidats qui ont pu recevoir une proposition d'admission en phase principale
- Des suggestions de formations similaires pour élargir vos choix
- > Un lien pour accéder à la fiche détaillée de la formation

Vous aider à préparer vos choix de vœux, deux nouvelles fonctionnalités :

- Conserver en «favoris» les formations que vous préférez
- > Comparer les formations qui vous intéressent grâce au comparateur







PUBLIC



Université Panthéon- Assas Paris2 - Antenne Melun (77)

Licence - Economie et gestion - Parcours Economie gestion

Partager la page







Découvrir la formation et ses caractéristiques



Comprendre les critères d'analyse des candidatures



Consulter les modalités de candidature



Accéder aux chiffres clés de la formation



Connaître les débouchés



Contacter et échanger avec l'établissement





Pour chaque formation, une fiche de présentation organisée en 6 rubriques clés

- Découvrir la formation et ses caractéristiques : le statut de l'établissement, les contenus et l'organisation des enseignements, les frais de scolarité, les dates des journées portes ouvertes...
- Comprendre les critères d'analyse des candidatures (résultats scolaires, compétences et savoir-faire, savoir-être, motivation et cohérence du projet, engagements....) avec leur degré d'importance, ainsi que des conseils pour formuler sa candidature
- Consulter les modalités de candidature en particulier les conditions pour candidater, les modalités et calendrier des épreuves écrites/orales prévues par certaines formations sélectives et les éventuels frais associés
- Accéder aux chiffres clés de la formation : résultats de l'admission en 2023 pourcentage de candidats admis selon le type de baccalauréat indicateurs de réussite / insertion professionnelle (pour la majorité des BTS et mentions complémentaires, pour les licences pro.) nombre de places en 2024 ...
- Connaitre les débouchés professionnels : possibilités de poursuite d'études / les perspectives professionnelles
- Contacter et échanger avec l'établissement : contacts des référents de la formation, en particulier le référent handicap





Les modalités d'examen affichés pour chaque formation

Dans les formations sélectives (classes prépa, BUT, BTS, écoles, IFSI…)

L'admission se fait sur dossier et, dans certains cas, en ayant recours, en plus ou en lieu et place du dossier, à des épreuves écrites et/ou orales dont le calendrier et les modalités sont affichés aux candidats (rubrique « consulter les modalités de candidature »).

Dans les formations non sélectives (licences, PPPE et PASS)

Un lycéen peut accéder à la licence de son choix à l'université, dans la limite des capacités d'accueil : si le nombre de vœux reçus est supérieur au nombre de places disponibles, la commission d'examen des vœux étudie les dossiers et vérifie leur adéquation avec la formation demandée afin de les classer.

L'université peut conditionner l'admission (réponse « oui-si ») d'un candidat au suivi d'un dispositif de réussite (remise à niveau, tutorat...) afin de l'aider et de favoriser sa réussite.



17 Janvier 2024 > 14 Mars 2024 > 3 Avril 2024 Je m'inscris pour formuler mes voeux et finalise mon dossier

TOUT AU LONG DU 2° TRIMESTRE

Je poursuis ma réflexion avec mes professeurs principaux et je participe aux journées portes ouvertes des établissements d'enseignement supérieurs et aux salons d'orientation.

DU 17 JANVIER AU 14 MARS

- Je m'inscris sur Parcoursup pour créer mon dossier candidat.
- Je formule mes vœux : jusqu'à 10 vœux (avec possibilité de sous-voeux selon les formations) et 10 vœux supplémentaires pour les formations en apprentissage.

<u>Jeudi 14 mars 2024</u>: dernier jour pour formuler mes vœux.

MERCREDI 3 AVRIL

Dernier jour pour finaliser mon dossier candidat avec les éléments demandés par les formations et confirmer chacun de mes vœux.



FÉVRIER - MARS

2° conseil de classe: chaque vœu que je formule fait l'objet d'une **fiche Avenir** comprenant les appréciations de mes professeurs et l'avis du chef d'établissement.

Des vidéos tutorielles sont proposées sur Parcoursup pour vous guider à chaque étape

AVRIL-MAI

Chaque formation que j'ai demandée organise une commission pour examiner ma candidature à partir des critères généraux d'examen des vœux qu'elle a définis et que j'ai consultés sur sa fiche détaillée via Parcoursup.





S'inscrire sur Parcoursup

> Une adresse mail valide et consultée régulièrement : pour échanger et recevoir les informations sur votre dossier.

Important : renseignez un numéro de portable pour recevoir les alertes envoyées par la plateforme

> L'INE (identifiant national élève en lycée général, technologique ou professionnel) : sur les bulletins scolaires ou le relevé de notes des épreuves anticipées du baccalauréat.

Conseil aux parents ou tuteurs légaux : renseigner votre email et numéro de portable dans le dossier de votre enfant pour recevoir messages et alertes Parcoursup. Vous pourrez également recevoir des formations qui organisent des épreuves écrites/orales le rappel des échéances.





Formuler librement vos vœux sur Parcoursup

- > Jusqu'à 10 vœux et 10 vœux supplémentaires pour des formations en apprentissage
- > Pour des formations sélectives (Classes prépa, STS, IUT, écoles, IFSI, IEP...) et non sélectives (licences, PPPE ou PASS)
- > Lorsque la formation l'a demandé, le vœu doit être expressément motivé : en quelques lignes, le lycéen explique ce qui motive son vœu.
- > Des vœux qui n'ont pas besoin d'être classés
- > La date de formulation des vœux n'est pas prise en compte pour l'examen du dossier
- > Des vœux qui ne sont connus que de vous : la formation ne connait que le vœu qui la concerne

Conseil: diversifiez vos vœux et évitez impérativement de n'en formuler qu'un seul





Focus sur les vœux multiples (1/4)

- > Un vœu multiple est un regroupement de plusieurs formations similaires (exemple : le vœu multiple BUT « Techniques de commercialisation » qui regroupe toutes les formations de BUT « TC » à l'échelle nationale)
- > Un vœu multiple compte pour un vœu parmi les 10 vœux possibles
- > Chaque vœu multiple est composé de sous-vœux qui correspondent chacun à un établissement différent. Vous pouvez choisir un ou plusieurs établissements, sans avoir besoin de les classer
- > Sauf exception, il n'y a pas de vœu multiple pour les licences

<u>A noter</u> : Il n'est possible de sélectionner que 5 vœux multiples maximum pour les filières IFSI, orthoptie, audioprothèse et orthophonie qui sont regroupées au niveau territorial.





Focus sur les vœux multiples (2/4)

Les formations dont <u>le nombre de sous-vœux est limité à 10 par vœu multiple</u> dans la limite de 20 sous-vœux au total :

- > Les BTS et les BUT regroupés par spécialité à l'échelle nationale
- > Les DN MADE regroupés par mention à l'échelle nationale
- > Les DCG (diplôme de comptabilité et de gestion) regroupés à l'échelle nationale
- > Les classes prépas regroupées par voie à l'échelle nationale
- > Les EFTS (Etabl. de Formation en Travail Social) regroupés par diplôme d'État à l'échelle nationale
- Les DNA (diplôme national d'art) proposés par les écoles d'art du ministère de la culture regroupés par mention à l'échelle nationale

18





Focus sur les vœux multiples (3/4)

Les formations dont <u>le nombre de sous-vœux n'est pas limité</u> :

> Les IFSI (Instituts de Formation en Soins Infirmiers) et les instituts d'orthophonie, orthoptie et audioprothèse regroupés à l'échelle territoriale

Rappel : limitation de 5 vœux multiples maximum par filière

- Les écoles d'ingénieurs et de commerce/management regroupées en réseau et qui recrutent sur concours commun
- > Le réseau des Sciences Po / IEP (Aix, Lille, Lyon, Rennes, Saint-Germain-en-Laye, Strasbourg et Toulouse) et Sciences Po / IEP Paris
- > Les parcours spécifiques "accès santé" (PASS) en lle-de-France regroupés à l'échelle régionale
- > Le concours commun des écoles nationales vétérinaires





Focus sur les vœux multiples : exemples (4/4)

- Vous demandez un BUT « Gestion des entreprises et des administrations » dans 4 établissements différents
- → Dans votre dossier, ces demandes comptent pour 1 vœu (le BUT) et 4 sous-vœux (les établissements) qui sont décomptés dans la limite des 20 sous-vœux autorisés.
- Le regroupement d'instituts de formation en soins infirmiers (IFSI) de l'Université Paris Saclay propose 7 instituts. Vous demandez 4 instituts au sein de ce regroupement :
- → Dans votre dossier, ces demandes comptent pour 1 vœu (le regroupement d'IFSI) et 4 sous-vœux (les instituts), qui ne sont pas décomptés.

<u>A noter</u>: rassurez-vous, dans votre dossier Parcoursup, un compteur de vœux permet de suivre les vœux multiples et sous-vœux formulés.





9 000 formations en apprentissage disponibles, pour l'essentiel en BTS, BUT, pour des mentions complémentaires ou titres professionnels...

Être étudiant apprenti c'est :

- Être étudiant et surtout salarié
- Alterner formation pratique chez un employeur et une formation théorique dans un établissement (ex : un centre de formation d'apprentis - CFA)
- Un plus pour trouver du travail en fin de formation et vous insérer durablement

L'apprenti doit signer un contrat d'apprentissage avec un employeur

Les établissements (CFA) accompagnent leurs candidats pour trouver un employeur





Focus sur les vœux en apprentissage

> Jusqu'à 10 vœux en apprentissage, en plus des 10 autres vœux autorisés

> Pas de date limite pour formuler des vœux en apprentissage (pour la majorité des formations en apprentissage)

<u>Rappel</u>: les centres de formation en apprentissage ont pour mission d'accompagner les candidats en apprentissage pour trouver un employeur et signer un contrat d'apprentissage. Retrouvez des conseils pour trouver un employeur sur Parcoursup.fr





Focus sur le secteur géographique (1/2)

Pour les formations sélectives (BTS, BUT, IFSI, écoles...)

> <u>Il n'y a pas de secteur géographique.</u> Les lycéens peuvent faire des vœux pour les formations qui les intéressent où qu'elles soient, dans leur académie ou en dehors.

Pour les formations non-sélectives (licences, PPPE, PASS)

- Les lycéens peuvent faire des vœux pour les formations qui les intéressent dans leur académie ou en dehors. Lorsque la licence, le PPPE ou le PASS est très demandé, une priorité au secteur géographique (généralement l'académie) s'applique : un pourcentage maximum de candidats résidant en dehors du secteur géographique est alors fixé par le recteur.
- > L'appartenance ou non au secteur est affichée aux candidats. Les pourcentages fixés par les recteurs seront affichés sur Parcoursup avant le début de la phase d'admission.





Focus sur le secteur géographique (2/2)

Secteur géographique lle-de-France : il n'est fait aucune distinction entre les 3 académies de Créteil, Paris et Versailles.

Par exception, sont considérés comme « résidant dans l'académie » où se situe la licence demandée :

> Les candidats qui souhaitent accéder à une mention de licence qui n'est pas dispensée dans leur académie de résidence.





La demande de césure : mode d'emploi

Un lycéen peut demander une césure directement après le bac : possibilité de suspendre temporairement une formation afin d'acquérir une expérience utile pour son projet de formation (partir à l'étranger, réaliser un projet associatif, entrepreneurial etc...)

- > Durée la césure : d'un semestre à une année universitaire
- Demande de césure à signaler lors de la saisie des vœux sur Parcoursup (en cochant la case « césure »)
- L'établissement prend connaissance de la demande de césure après que le lycéen a accepté définitivement la proposition d'admission > Le lycéen contacte la formation pour s'y inscrire et savoir comment déposer sa demande de césure
- > La césure n'est pas accordée de droit : une lettre de motivation précisant les objectifs et le projet envisagés pour cette césure doit être adressée au président ou directeur de l'établissement
- > A l'issue de la césure, l'étudiant pourra réintégrer la formation s'il le souhaite sans repasser par Parcoursup



Date limite pour formuler vos vœux > Jeudi 14 mars 2024

(23 h 59 heure de Paris)







Finaliser son dossier et confirmer vos vœux

Pour que les vœux saisis deviennent définitifs sur Parcoursup, les candidats doivent obligatoirement :

- > Compléter leur dossier :
 - > Lettre de motivation par vœu uniquement lorsque la formation l'a demandée
 - > rubrique « préférence et autres projets »
 - > pièces complémentaires demandées par certaines formations
 - > rubrique « activités et centres d'intérêt » (facultative)
- Confirmer chacun de leurs vœux

Un vœu non confirmé avant le 3 avril 2024 (23h59 - heure de Paris) ne sera pas examiné par la formation





La lettre de motivation

Une lettre de motivation demandée par la formation pour connaître :

- La motivation du candidat, sa connaissance et sa compréhension de la formation demandée et son intérêt pour celle-ci
- La lettre de motivation est personnelle. Renseignez-la, soignez l'orthographe et le style, évitez les copier-coller ou les emprunts de formules toutes faites...cela se voit et ne plaidera pas pour votre dossier.

A noter : pour les candidatures à des formations en soins infirmiers (IFSI), la motivation des candidats constitue un aspect très important pour les responsables d'IFSI. Il est vivement conseillé de compléter la rubrique « Activités et centres d'intérêts ».

Par ailleurs, le candidat devra passer un questionnaire intégré à son dossier pour pouvoir confirmer son vœu. Les résultats ne sont pas communiqués aux formations.





La rubrique « préférence et autres projets »

Rubrique obligatoire dans laquelle le candidat indique :

- ses préférences parmi les vœux formulés ou pour un domaine particulier. Ces informations seront très utiles aux commissions d'accès à l'enseignement supérieur (CAES) qui accompagnent les candidats n'ayant pas eu de proposition d'admission à partir du 4 juillet 2024
- s'il souhaite candidater dans des formations hors Parcoursup ou s'il a des projets professionnels ou personnels, en dehors de la plateforme

A noter : ces informations sont confidentielles et ne sont pas transmises aux formations. Elles permettent simplement de mieux suivre les candidats durant la procédure et de mieux analyser leurs motivations et besoins.





La rubrique « Activités et centre d'intérêts »

Rubrique facultative où le candidat :

- renseigne des informations qui ne sont pas liées à sa scolarité et que le candidat souhaite porter à la connaissance des formations (ex : activités extra-scolaires, stages / job, pratiques culturelles ou sportives...)
- Un espace pour **faire connaitre ses engagements** : vie lycéenne, engagement associatif, service civique ou SNU, cordées de la réussite, etc...

Un atout pour se démarquer, parler davantage de soi et mettre en avant des qualités, des compétences ou des expériences qui ne transparaissent pas dans les bulletins scolaires







L'attestation de passation du questionnaire d'auto-évaluation pour les licences de Droit et Sciences



Obligatoire pour les candidats qui formulent des vœux en licence de Droit ou dans les licences de Sciences



Le questionnaire est en ligne sur le site Avenirs de l'ONISEP

https://avenirs.onisep.fr/questionnaires-d-auto-evaluationconcernant-la-mention-droit-et-les-mentions-de-sciences L'attestation de passation du questionnaire pour les IFSI



Obligatoire pour les candidats qui formulent des vœux en IFSI



Le questionnaire est intégré dans le dossier du candidat

Les résultats à ces questionnaires n'appartiennent qu'aux candidats, ils ne sont pas transmis aux établissements de formation.

Seule une attestation de passation est à transmettre aux établissements avant le 3 Avril 2024 23 h 59





Les éléments constitutifs de votre dossier : bulletins scolaires et notes du baccalauréat

- > Année de première : bulletins scolaires, notes des épreuves anticipées de français et notes obtenues au titre du contrôle continu du baccalauréat
- > Année de terminale: bulletins scolaires des 1er et 2e trimestres (ou 1er semestre)
- Sauf cas particulier, pas de saisie à réaliser : ces éléments sont remontés par votre lycée automatiquement et vous pourrez les vérifier début avril. En cas d'erreurs, un signalement doit être fait au chef d'établissement.

A noter : vous ne pouvez pas confirmer vos vœux tant que votre bulletin scolaire du 2ème trimestre n'est pas remonté dans votre dossier.





La fiche avenir renseignée par le lycée

- Le 2ème conseil de classe examine les vœux de chaque lycéen.
- Pour chaque lycéen, une fiche Avenir est renseignée par le lycée et versée au dossier de l'élève :
 - les notes de l'élève : moyennes de terminale, appréciation des professeurs par discipline, positionnement de l'élève dans la classe/dans le groupe
 - les appréciations du professeur principal sur des compétences transversales
 - l'avis du chef d'établissement sur la capacité à réussir, pour chaque vœu
- La fiche Avenir est consultable par le lycéen dans son dossier à partir du 30 mai 2024.





Récapitulatif des éléments transmis à chaque formation

- > La lettre de motivation quand elle est demandée par la formation
- les pièces complémentaires demandées par certaines formations
- la rubrique « Activités et centres d'intérêt », si elle a été renseignée
- > la fiche Avenir renseignée par le lycée

- Les bulletins scolaires et notes du baccalauréat :
 - Année de première : bulletins scolaires et les notes des épreuves anticipées de français et celles au titre du contrôle continu du baccalauréat
 - Année de terminale : bulletins scolaires des 1^{er} et 2^{ème} trimestres (ou 1^{er} semestre)
- Des informations sur votre parcours spécifique (sections européennes ...) ou votre participation aux cordées de la réussite (seulement si vous le souhaitez)



Date limite pour compléter votre dossier et confirmer vos vœux > Mercredi 3 avril 2024

(23 h 59 heure de Paris)







Ce sont les formations qui évaluent les candidatures

Rappel: Parcoursup ne décide pas de votre affectation

Aucun algorithme de Parcoursup ne fait l'analyse de votre candidature

Ce sont les enseignants de la formation qui analysent votre candidature dans le cadre d'une commission d'examen des vœux (ou jury). Cette commission définit les modalités et les critères d'analyse des candidatures renseignés sur cette fiche. Parcoursup n'analyse aucune candidature. Avec Parcoursup, il n'y a pas de tirage au sort.

Aucun algorithme de Parcoursup ne décide de votre affectation

Après analyse des candidatures, les formations transmettent un classement qui sert de base aux propositions d'admission formulées via Parcoursup aux candidats à partir du 30 mai 2024.

Chaque candidat choisit en fonction des propositions d'admission qu'il reçoit, à partir du 30 mai 2024.





Une politique volontariste d'égalité des chances

Un appui aux lycéens boursiers

- > Une priorité accordée aux lycéens boursiers dans chaque formation.
- > Une aide financière de 500 € aux lycéens boursiers qui s'inscrivent dans une formation située en dehors de leur académie de résidence.

Des places priorisées pour les lycéens des voies professionnelle et technologique dans les formations dans lesquelles ils réussissent le mieux

- > Un nombre de places en BTS est priorisé pour les bacheliers professionnels
- > Un nombre de places en BUT est priorisé pour les bacheliers technologiques

30 Mai 2024 > 12 Juillet 2024 Je reçois les réponses des formations et je décide

JEUDI 30 MAI — DÉBUT DE LA PHASE D'ADMISSION PRINCIPALE

Je consulte les réponses des formations sur la plateforme.

Je reçois les propositions d'admission au fur et à mesure et en continu. Puis j'y réponds dans les délais indiqués par la plateforme.

MARDI 11 JUIN

La phase d'admission complémentaire est ouverte. Jusqu'au 10 septembre, je peux formuler jusqu'à 10 nouveaux vœux dans les formations qui ont encore des places disponibles.

LUNDI 8 JUILLET

Résultats du baccalauréat.

Après les résultats du bac, j'effectue mon inscription auprès de l'établissement que j'ai choisi.



À PARTIR DU 4 JUILLET

Accompagnement personnalisé des candidats qui n'ont pas reçu de proposition d'admission par les commissions d'accès à l'enseignement supérieur (CAES).

VENDREDI 12 JUILLET — FIN DE LA PHASE PRINCIPALE

Dernier jour pour accepter une proposition reçue lors de cette phase.









Des alertes dès qu'un candidat reçoit une proposition d'admission

- par SMS et par mail dans sa messagerie personnelle (rappel : une adresse mail valide et régulièrement consultée et un numéro de portable sont demandés au moment de l'inscription Parcoursup)
- > par notification sur l'application Parcoursup (application téléchargeable à partir du 30 mai 2024)
- > dans la messagerie intégrée au dossier candidat sur Parcoursup

<u>Info</u>: du 16 au 23 juin 2024, pendant les épreuves écrites du bac, les délais de réponse aux propositions d'admission sont suspendus pour permettre aux lycéens de se concentrer sur les épreuves.







La phase d'admission principale : 30 mai au 12 juillet 2024

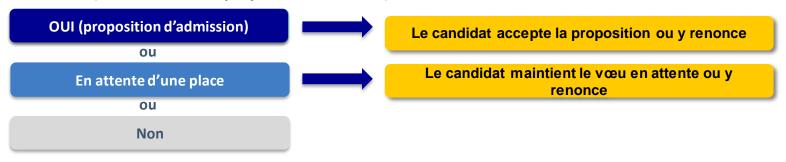
- > Les candidats consultent les réponses des formations le 30 mai 2024.
- > Ils reçoivent les propositions d'admission au fur et à mesure et en continu : chaque fois qu'un candidat fait un choix entre plusieurs propositions, il libère des places qui sont immédiatement proposées à d'autres candidats en liste d'attente.
- Les candidats doivent obligatoirement répondre à chaque proposition d'admission reçue avant la date limite indiquée dans leur dossier. En l'absence de réponse, la proposition est retirée.
- > Parcoursup permet de conserver les vœux en attente et les candidats peuvent suivre la situation qui évolue en fonction des places libérées. Des indicateurs seront disponibles pour chaque vœu.



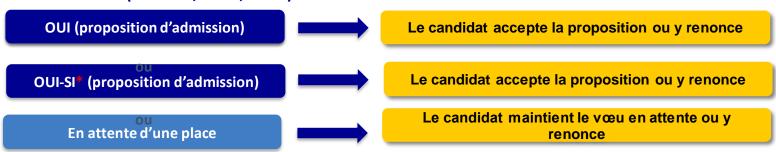


Les réponses des formations et les choix des candidats

> Formation sélective (BTS, BUT, classe prépa, IFSI, écoles, ...)



> Formation non sélective (licences, PPPE, PASS)



^{*} Oui-si : le candidat est accepté à condition de suivre un parcours de réussite (remise à niveau, tutorat..)





Comment répondre aux propositions d'admission ? (1/2)

- > Le lycéen reçoit une seule proposition d'admission et il a des vœux en attente :
 - Il accepte la proposition (ou y renonce). Il peut ensuite indiquer le(s) vœu(x) en attente qu'il souhaite conserver.
 - S'il accepte définitivement la proposition, cela signifie qu'il renonce à tous ses autres vœux. Il consulte alors les modalités d'inscription administrative de la formation acceptée.
- > Le lycéen reçoit plusieurs propositions d'admission et il a des vœux en attente :
 - Il ne peut accepter **qu'une seule proposition à la fois**. En faisant un choix entre plusieurs propositions, il libère des places pour d'autres candidats en attente.
 - Il peut indiquer le(s) vœu(x) en attente qu'il souhaite conserver.
 - S'il accepte définitivement une proposition, cela signifie qu'il renonce aux autres vœux. Il consulte alors les modalités d'inscription administrative de la formation acceptée.





Comment répondre aux propositions d'admission ? (2/2)

- Le lycéen ne reçoit que des réponses «en attente»
 - des indicateurs s'affichent dans son dossier pour chaque vœu en attente et l'aident à suivre sa situation qui évolue jusqu'au 12 juillet 2024 en fonction des places libérées par d'autres candidats
- > Le lycéen ne reçoit que des réponses négatives (dans le cas où il n'a formulé que des vœux pour des formations sélectives)
 - dès le 30 mai 2024, il peut demander un conseil ou un accompagnement individuel ou collectif dans son lycée ou dans un CIO pour envisager d'autres choix de formation et préparer la phase complémentaire à partir du 11 juin 2024

<u>A savoir</u>: les candidats ayant conservé des vœux en attente devront les classer entre le 1^{er} et le 3 juillet 2024.





Des solutions pour les candidats qui n'ont pas reçu de proposition d'admission

- Dès le 30 mai 2024: les lycéens qui n'ont fait que des demandes en formations sélectives et qui n'ont reçu que des réponses négatives peuvent demander un accompagnement au lycée ou dans un CIO pour définir un nouveau projet d'orientation et préparer la phase complémentaire
- > Du 11 juin au 12 septembre 2024 : pendant la phase complémentaire, les lycéens peuvent formuler jusqu'à 10 nouveaux vœux et répondre aux propositions dans des formations disposant de places disponibles
- > A partir du 4 juillet 2024 : les candidats n'ayant pas eu de proposition peuvent solliciter depuis leur dossier l'accompagnement de la Commission d'Accès à l'Enseignement Supérieur (CAES) de leur académie : elle étudie leur dossier et les aide à trouver une formation au plus près de leur projet en fonction des places disponibles





L'inscription administrative dans la formation choisie

Après avoir accepté définitivement la proposition d'admission de son choix et après avoir eu ses résultats au baccalauréat, le lycéen procède à son inscription administrative.

L'inscription administrative se fait directement auprès de l'établissement choisi et pas sur Parcoursup.

Les modalités d'inscription sont propres à chaque établissement :

- Consulter les modalités d'inscription indiquées dans le dossier candidat sur Parcoursup
- Respecter la date limite indiquée
- Si le futur étudiant s'inscrit dans une formation en dehors de Parcoursup, il doit <u>obligatoirement</u> remettre une attestation de désinscription ou de non inscription sur Parcoursup qu'il télécharge via la plateforme





Des services pour vous informer et répondre à vos questions tout au long de la procédure

- > Le numéro vert (à partir du 17 janvier 2024) : 0 800 400 070 (Numéros spécifiques pour l'Outre-mer indiqués sur Parcoursup.fr)
- > La messagerie contact depuis le dossier candidat
- Les réseaux sociaux pour suivre l'actualité de Parcoursup et recevoir des conseils (Parcoursup_info sur Twitter/X et Parcoursupinfo sur Instagram et Facebook)